

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/02/2025 - 4215 - 2019 B 00393 - 847 680 378 - 3D METAL

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ev	
	Le : 24 FEV. 2025 Numéro : W215

Société 3D METAL

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social : 17 Avenue de la Passerelle

91130 RIS ORANGIS

RCS EVRY 847 680 378

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 30 JUIN

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023 DATE DE CLOTURE

Le président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les détails prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 339 738 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre M. HIDA Khalid et M. TODOROVIC Tomislav, président et associé, et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chacun des associés concernés s'étant abstenu

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de

339 738 euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

L'assemblée générale rappelle que le report à nouveau qui était de 193 351 € est ramené à 533 089€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés décharge purement et simplement la gérance du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des actions.

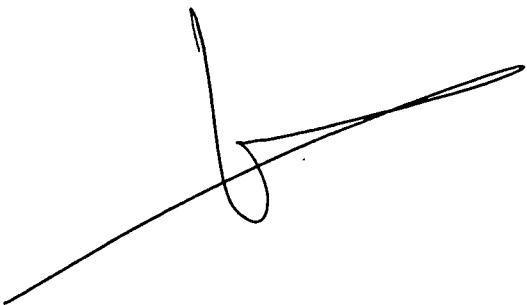
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

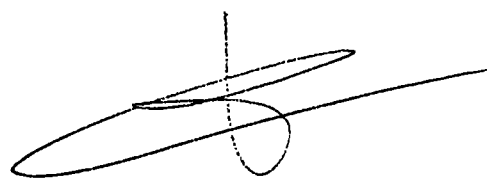
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents, après lecture.

Signatures :

HIDA Khalid

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke intersecting it.

TODOROVIC Tomisla

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop at the beginning followed by several horizontal and vertical strokes.

Désignation de l'entreprise		3D METAL		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		17 Avenue de la Passerelle		91130 RIS ORANGIS	
SIRET		8 4 7 6 8 0 3 7 8 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 31 12 2023	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	
		Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 636 AS 6 366	3 270
		Autres immobilisations corporelles	AT	149 764 AU 43 924	105 840
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	239 CV	239
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés		BD	BE		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	
		TOTAL (III)	BJ	159 638 BK 50 290	109 349
		CRÉANCES	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
En cours de production de biens			BN	BO	
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
DIVERS	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 159 BW	4 159	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	671 955 BY	671 955	
	Autres créances (3)	BZ	234 193 CA	234 193	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	74 089 CG	74 089	
	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	984 396 CK	984 396	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 144 034 1A 50 290	1 093 745	
Renvois: (1) dont droit au bail		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an: CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations:		Stocks:	Créances:

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D METAL		Néant ☐ *	
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé20.000.)			DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ..			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence EK	)	DC
	Réserve légale (3)			DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	)	DF
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	)	DG
	Report à nouveau			DH	193 351
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	339 738
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	555 089
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs EI	)	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	25 197
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	348 812
	Dettes fiscales et sociales			DY	158 684
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	538 656	
Écart de conversion passif *			ED		
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	1 093 745	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			- Écart de réévaluation libre	1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		3D METAL				Néant ☐					
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
						1	2	3			
CORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE	KF		
	Terrains					KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	(dont composants	L9	)	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	(dont composants	M1	)	KM		KN	KO		
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2	)	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3	)	KS	9 636	KT	KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX		
		Matériel de transport *				KY	100 233	KZ	LA	56 365	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	7 295	LC	LD	4 952	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL	LM		
	TOTAL III					LN	117 165	LO	LP	61 317	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T	
Autres participations					8U	239	8V	8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U	1V			
TOTAL IV					LQ	239	LR	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	117 404	ØH	ØJ	61 317		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
					Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
					1	2		3	4		
CORP. INCORP.	Frais d'établissement et de développement				IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL I	IO		LV	LW	1X	
	Terrains					IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillages industriels			IT		MJ		MK	9 636	ML	
	Autres immo. corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers			IU		MM		MN	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	18 333	MQ	138 265	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	749	MT	11 498	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes					NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III					IY		NG	19 082	NH	159 400
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU	M7	ØW
Autres participations					IO		ØX	ØY	239	ØZ	
Autres titres immobilisés					11		2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	2F	2G		
TOTAL IV					13		NJ	NK	239	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK	19 082	ØL	159 638	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SAS 3D METAL						Néant ☐ *	
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	3
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁵⁾		
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾			
				Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾				
	①	②	③	④	⑤	⑥			
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées »									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		_____							
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		_____ -							
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		_____ =							
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D METAL						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations · dotations de l'exercice		Diminutions · amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 501	QA	1 865	QB		QC	6 366		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH	24 704	QI	15 708	QJ		QK	40 412		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 344	QM	1 169	QN		QO	3 512		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	31 549	QV	18 741	QW		QX	50 290		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	31 549	ØP	18 741	ØQ		ØR	50 290		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6				
		Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.géol., agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. Géol., agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3D METAL						Néant ☐ *			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS de l'exercice		Reprises		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3				4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB				TC	
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE				TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH				TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN				TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5				D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL				IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ				TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT				TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C				4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G				4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L				4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R				4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V				4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z				5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D				5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J				5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ				ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T				5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X				5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW				TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C			6D	
		- corporelles	6E		6F		6G			6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4			Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W			9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8			Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R				6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V				6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z				7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ				UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC				UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF					
	- financières			UG		UH					
	- exceptionnelles			UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI										10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Extension 1

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 2

Autres provisions réglementées

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 3

Provisions pour impôts

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

2056

Extension 4

Autres provisions pour risques et charges

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 5

Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières

[illegible]

Provisions inscrites au bilan

Extension 6

Autres provisions pour dépréciation

[illegible]

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D METAL				Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	671 955		671 955					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	140		140					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 421		1 421					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	156 787		156 787					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	75 845		75 845					
	Charges constatées d'avance		VS								
TOTAUX		VT	906 148	VU	906 148	VV					
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		J						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	348 812		348 812						
Personnel et comptes rattachés		8C	6 982		6 982						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	36 978		36 978						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	111 003		111 003						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW									
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilées	VQ	3 722		3 722						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 963		5 963						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	513 459	VZ	513 459						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	3D METAL										Néant ☐	Exercice N clos le									
											3	1	1	2	2	3					
I. RÉINTÉGRATIONS											BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WA	339 738				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD										
	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles										WE	499									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)										WF										
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)										WG	499									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)										WI										
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)										XX										
	Amendes et pénalités										WJ	9 771									
	Charges financières (art. 39-1-3* et 212 bis du CGI)*										XZ										
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY											
Impôt sur les sociétés (cf. page 8 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7	111 003										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE										WL										
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7											
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme										{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)										
											{ - imposées au taux de 0 %										
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*										{ - Plus-values nettes à court terme										
											{ - Plus-values soumises au régime des fusions										
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XR											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT:										Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)					SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)					
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro					M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3											
										TOTAL I	WR	461 011									
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					WS						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *										WT											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)										WU											
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										
											{ - imposées au taux de 0 %										
											{ - imposées au taux de 19 %										
											{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure										
											{ - imputées sur les déficits antérieurs										
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WV										
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WH										
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts										WP										
Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WW											
Produits de participations éligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										WB											
Mesures d'incitation	Dédution au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *										XB										
	Majoration d'amortissement *										Y6										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)	L2	J E I (art 44 sexies A)	L5														
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA														
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC														
				Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB														
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)										X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)									
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)										YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)									
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)										YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)									
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)										YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit									
	dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)										YL										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2											
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II					XH						
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										{ Bénéfice (I moins II)					XI	461 011					
										{ Déficit (II moins I)					XJ						
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL											
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																					
RÉSULTAT FISCAL										BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	461 011					
										XO											

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

2058A-SD

EXTENSION 2

DÉDUCTIONS DIVERSES

[illegible]

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D METAL		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1° du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
			YN		YO
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD		
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			
				Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D METAL										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	170 610		AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	22 740			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE						
						Autres répartitions	ZF						
						Report à nouveau	ZG						
TOTAL I		ØF	193 351		(N.B. : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II	ZH					
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		(	Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7		)	YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT	135 587		
	- Locations, charges locatives et de copropriété		(	dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8		)	XQ	77 703			
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU	33 175		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	12		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage									YV			
	- Autres comptes		(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES		)	ST	128 734			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD									ZJ	375 212		
	- CFE et CVAE									YW	1 392		
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		)	9Z	4 419			
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD									YX	5 811		
	- Montant de la TVA collectée									YY			
TVA	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ			
	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *									ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK			
	- Numéro de centre agréé *		XP							ZR			
	- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
DIVERS	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									RH			
	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL		
					Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC		
	Groupe résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO		
					Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF		
	Si vous relevez du régime de groupe indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH		n° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFiP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3D METAL				Néant ☐	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
7		8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)							
		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

2059A

Détermination des plus et moins-values

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

E

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	3D METAL	Formulaire déposé au titre de IIR EU Néant ☐ *			
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME					
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant réintégré antérieurement	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées cours l'exercice	Imposition répartie				
	Sur 3 ans (entreprises à l'IIR)				
	Sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{ter} et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées cours exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant réintégré antérieurement	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	Sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
TOTAL 2					
B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre		Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	3D METAL			Néant ☐										
<table><tr><td>● Entreprises soumises à l'IS</td><td>Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷</td><td></td></tr><tr><td>● Entreprises soumises à l'IR</td><td>Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶</td><td></td></tr><tr><td></td><td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶</td><td></td></tr></table>						● Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷		● Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶			Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶	
● Entreprises soumises à l'IS	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷													
● Entreprises soumises à l'IR	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶													
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶													
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU														
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %										
❶		❷	❸	❹										
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *														
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)									
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		Imputations sur le résultat de l'exercice								
❶		❷	❸	❹	❺	❻								
Moins-values nettes N														
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1													
	N – 2													
	N – 3													
	N – 4													
	N – 5													
	N – 6													
	N – 7													
	N – 8													
	N – 9													
	N – 10													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		3D METAL				Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve				Montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
		Donnant lieu à complément d'impôt		ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①	②	③		④		⑤	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD